

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**19 DÉCEMBRE 2024**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation d'une aide de  
la Région Île-de-France  
pour l'acquisition de  
capteurs de CO2 pour les  
crèches, les écoles et les  
accueils de loisirs sans  
hébergement**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 20 décembre 2024  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en Préfecture  
le 20 décembre 2024  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 décembre 2024

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUÈSSE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 19 décembre à 20 heures, le  
Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-  
en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le  
12 décembre deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de  
Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD,  
Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur  
SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI,  
Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur  
PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS,  
Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN,  
Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT,  
Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur  
MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame  
PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE,  
Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Madame NASRI,  
Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE,  
Monsieur THOMAS, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame  
RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET,  
Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur  
LE GARSMEUR

**Avaient donné procuration :**

Madame AGUINET à Monsieur THOMAS  
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS  
Monsieur de BEAULAINCOURT à Madame PEUGNET  
Madame SLEMPKES à Madame HABERT-DUPUIS  
Monsieur LEGUAY à Monsieur SOLIGNAC  
Monsieur SAUDO à Madame MACE  
Monsieur MORLET à Madame GUYARD

**Secrétaire de séance :**

Madame BRELURUS

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20241219-24-F-28c-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2024  
Date de réception préfecture : 20/12/2024

**OBJET** : SOLLICITATION D'UNE AIDE DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR L'ACQUISITION DE CAPTEURS DE CO<sup>2</sup> POUR LES CRECHES, LES ECOLES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre du plan « Changeons d'air en Île-de-France », le constat a été effectué que les réglementations et les normes ne sont pas suffisantes pour garantir une bonne qualité de l'air intérieur dans un grand nombre de situations, notamment vis-à-vis des bébés et des jeunes enfants qui sont particulièrement vulnérables.

La Région a lancé un dispositif pour participer au financement des investissements réalisés par des collectivités en installant des purificateurs d'air ou du matériel de mesure de dioxyde de carbone afin d'améliorer la qualité de l'air dans les crèches, les écoles maternelles et élémentaires et les accueils de loisirs sans hébergement.

L'aide régionale est de 50% maximum du montant HT des dépenses subventionnables avec un plafond d'aide par collectivité de 20 000 €.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye souhaite acquérir des capteurs de CO<sup>2</sup> notamment pour l'ensemble des crèches municipales en 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide auprès de la Région Île-de-France pour l'achat des capteurs de CO<sup>2</sup> que la Ville aura acquis et à signer tous les documents s'y rapportant.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande d'aide auprès de la Région Île-de-France pour l'achat des capteurs de CO<sup>2</sup> que la Ville aura acquis et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye